

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par

Mme Bergantz, Mme Brocard, M. Martineau et M. Latombe

ARTICLE 2

À la fin, substituer à la date :

« 30 décembre 2027 »

la date :

« 31 mars 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte du report de la fin de l'expérimentation proposée à l'article 1er au 31 août 2028.

Afin de disposer du rapport d'évaluation plusieurs mois avant la fin de l'expérimentation tout en ayant suffisamment de recul pour tirer le bilan de l'expérimentation des concours « Talents » (c'est-à-dire jusqu'aux concours organisés en 2027), le présent amendement propose de fixer la date de remise du rapport d'évaluation au 31 mars 2028.